

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 188

présenté par
M. Goulard

ARTICLE 9

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article, supprimer les mots :
« en tenant compte de leur population ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte.